

Procès Verbal n° 13

DISTRICT TERRIEN



SPORTIVE

Journées des 06 et 07 janvier 2018

ENVOI DE LA FEUILLE DE MARQUE

Application de l'article 40 des règlements sportifs du CDNBB.

Feuilles en retard :

Championnat	Poule	Rencontre N°	Club	Motif	Avis	
TD6M1F	A	14556	CROIX FSP	Postée le 03/01	2	jouée le 21/12 du 09/12 du 16/12 du 16/12 du 16/12 du 16/12
TD4M1M	A	12047	VILLENEUVE D'ASCQ ESB	Postée le 20/12	1	
TD5BE1M	A	12982	VILLENEUVE D'ASCQ ESB	Postée le 20/12	1	
TD6BE1F	B	15012	VILLENEUVE D'ASCQ ESB	Postée le 20/12	1	
TD5PO1F	A	15354	VILLENEUVE D'ASCQ ESB	Postée le 20/12	1	
TD5CH1M	B	15609	VILLENEUVE D'ASCQ ESB	Postée le 20/12	1	

TENUE DE LA FEUILLE DE MARQUE

Entrée en jeu :

Championnat	Poule	Rencontre N°	Club	Avis	
TD6M1F	A	14556	CROIX FSP	2	du 09/12
TD5PO1F	A	15354	VILLENEUVE D'ASCQ ESB	2	du 16/12
TD5CH1M	B	15609	VILLENEUVE D'ASCQ ESB	2	du 16/12

Numéro de licence non-conforme :

Championnat	Poule	Rencontre N°	Club	Nom	N° relevé	N° réel	Avis	
TD6BE1F	B	15012	VILLENEUVE D'ASCQ ESB	LEPERS C.	BC07865	BC074865	1	du 16/12

Manque renseignement sur la catégorie de la licence C1-C2 - T :

Article 22.2 des règlements sportifs généraux de la FFBB

Championnat	Poule	Rencontre N°	Club	Nom	Equipe	Avis	
TD6CH1M	A	15826	WATTRELOS BC	MACKE E.	B	1	du 09/12
TD6M1F	A	14556	CROIX FSP	RHAJAOUI S.	B	4	du 09/12
				DANEL I.	B		du 09/12
0D3CA1M	D	5527	HALLUIN EB	LECAT Q.	B	4	
				DUHAMEL M.	B		
				SOUMAORO N.	B		
				DELDICQUE M.	B		

LES INFORMATIONS SUR LE CHAMPIONNAT

Code championnat :

Championnat	Poule	Rencontre N°	Club	Motif	Avis	
TD6BE1F	B	15012	VILLENEUVE D'ASCQ ESB	Erroné	1	du 16/12

NON PRESENTATION DE LA LICENCE

Application de l'article 49 des règlements sportifs du CDNBB

Joueur (se) avec licence non présentée :

MASCULINS

<i>Championnat</i>	<i>Poule</i>	<i>Rencontre N°</i>	<i>Club</i>	<i>Nom</i>
TD6M11M	B	12515	BAILLEUL BC	LESAGE S.

du 09/12

FAUTES TECHNIQUES ET DISQUALIFIANTES SANS RAPPORT

<i>Championnat</i>	<i>Poule</i>	<i>Rencontre n°</i>	<i>Club</i>	<i>Nom</i>	<i>N° licence</i>
TD6M11M	B	12515	BAILLEUL BC	LESAGE C.	VT941845

du 09/12

Pour la CSDT
R. DUBRUILLE

Pour la CSDT
V. VERVAECK